Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

*
1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **Identificateur de produit**
· Nom du produit: **Akepox 2020 Composant B**

· Code du produit: 10610/10567, 10620, 10621
· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
· Emploi de la substance / de la préparation: Colle époxy pour résines

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg
Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements: Laboratoire
· Numéro d'appel d'urgence: Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30

*
2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS08 danger pour la santé

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.

Xn; Nocif

R22-68: Nocif en cas d'ingestion. Possibilité d'effets irréversibles.

Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Les brûlures par acide doivent être traitées immédiatement afin d'éviter la formation de blessures difficilement guérissables.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 1)

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage**

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
phénol
m-phénylenebis(methylamine)
nonylphénol

· Marquage selon les directives CEE: Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

C Corrosif

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
m-phénylenebis(methylamine)
Aminosilane
phénol

· Phrases R:
22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
68 Possibilité d'effets irréversibles.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Phrases S:
1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
23 Ne pas respirer la vapeur.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· **Autres dangers**
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 2)

*

3 Composition/informations sur les composants

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro index: 612-067-00-9	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine C R34; Xn R21/22; Xi R43 R52/53 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	12,5-25%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5	Alcool benzylique Xn R20/22 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	<12,5%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5	m-phénylenebis(methylamine) C R35; Xn R20/22; Xi R43 R52/53 Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	<12,5%
	Aminosilane Xn R20; Xi R41; Xi R43; N R51/53 Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317	1-5%
CAS: 25154-52-3 EINECS: 246-672-0 Numéro index: 601-053-00-8	nonylphénol C R34; Xn R22-62-63; N R50/53 Repr. 2, H361fd; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7 Numéro index: 604-001-00-2	phénol T R23/24/25; C R34; Xn R48/20/21/22-68 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314	1-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· Indications destinées au médecin:

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Migraine

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 3)

Etourdissement
Vertiges
Nausées
Toux

· Risques — Risque d'incidents respiratoires.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires — En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

* **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

· **Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction: — Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** — Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· **Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité: — Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· **Autres indications** — Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

* **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** — Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/ poussière/aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:** — Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** — Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

· **Référence à d'autres sections** — Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**
· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.
· Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
· Classe de stockage: 8

*

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)	
VME	Valeur momentanée: 0,1 mg/m³
108-95-2 phénol	
VME	Valeur momentanée: 15,6 mg/m³, 4 ppm Valeur à long terme: 7,8 mg/m³, 2 ppm Risque de pénétration percutanée

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène: Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Filtre provisoire:

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 5)

Filtre A/P2
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
AKEMI recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection
préventive et avec utilisation des gants de protection:
STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)
AKEMI recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:
SLIG SPEZIAL (http://www.stoko.com)
AKEMI recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:
STOKO VITAN (http://www.stoko.com)
Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants
Butylcaoutchouc
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants
Valeur pour la perméabilité: taux $\geq$ 6, 480 min
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Butylcaoutchouc
Butoject (KCL, Art No. 897, 898)
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)
Dermatril (Art No. 740, 741, 742)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 6)

Caoutchouc chloroprène
Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)
Caoutchouc chloroprène
Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc fluoré (Viton)
Gants en cuir
Gants en tissu épais

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

*

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme:	Pâteuse A structure visqueuse
Couleur:	Jaune
· Odeur:	Caractéristique
· valeur du pH:	non applicable
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	205°C
· Point d'inflammation:	101°C
· Température d'inflammation:	380°C
· Température de décomposition:	> 250°C
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20°C:	1,53 g/cm³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Viscosité:	
Dynamique à 20°C:	40000 mPas

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 7)

* **10 Stabilité et réactivité**

· **Réactivité**
· Stabilité chimique
· Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· **Possibilité de réactions dangereuses** Forte réaction exothermique aux acides.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
· **Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs corrosifs

* **11 Informations toxicologiques**

· **Informations sur les effets toxicologiques**
· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	LD50	1030 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1840 mg/kg (rabbit)
1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine)		
Oral	LD50	1040 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)
25154-52-3 nonylphénol		
Oral	LD50	200-2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2140 mg/kg (rabbit)
108-95-2 phénol		
Oral	LD50	300 mg/kg (mouse)
		414 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	670 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	316 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:
· de la peau: Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
· des yeux: Effet fortement corrosif.
· Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
· Indications toxicologiques complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Corrosif
Irritant
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.
· Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 8)

* **12 Informations écologiques**

· **Toxicité**

· Toxicité aquatique:	
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
EC10/18h	1120 mg/l (pseudomonas putida)
EC50	23 mg/l (daphnia magna) (OECD TG 202)
EC50/24h	44 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	37 mg/l (green alge) (EG 88/302)
LC 0/96h	70 mg/l (piscis)
LC50/96h	110 mg/l (piscis) (EG 84/449)
25154-52-3 nonylphénol	
EC50/48h	0,01-0,1 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,1-1 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	0,1-1 mg/l (Pimephales promelas)

· **Effets écotoxiques:**
· Remarque: Nocif pour les poissons.
· **Autres indications écologiques:**
· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Nocif pour les organismes aquatiques.
· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

* **13 Considérations relatives à l'élimination**

· **Méthodes de traitement des déchets**
· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**
· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 9)

* **14 Informations relatives au transport**

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):	8 (C7) Matières corrosives.
· Indice Kemler:	80
· No ONU:	2735
· Groupe d'emballage:	III
· Etiquette de danger	8
· Nom d'expédition des Nations unies:	2735 POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (m-phénylenebis(methylamine), PHÉNOL)
· Quantités limitées (LQ)	LQ7
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

· Classe IMDG:	8
· No ONU:	2735
· Label	8
· Groupe d'emballage:	III
· No EMS:	F-A,S-B
· Marine Pollutant:	Non
· Segregation groups	Alkalis
· Désignation technique exacte:	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phenylenebis(methylamine), PHENOL)

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· Classe ICAO/IATA:	8
· No ID ONU:	2735
· Label	8
· Groupe d'emballage:	III
· Désignation technique exacte:	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phenylenebis(methylamine), PHENOL)

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN2735, POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A., 8, III

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 10)

* **15 Informations réglementaires**

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
· VOC EU 137,5 g/l
· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes Les phrases H et R du chapitre 2 et 3 se trouvent ici dans toute leur longueur.
Le marquage du produit se trouve en chapitre 2.

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R20	Nocif par inhalation.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20/21/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.03.2011 Révision: 01.03.2011

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 11)

R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R68	Possibilité d'effets irréversibles.

· **Service établissant la fiche technique:** Laboratoire

· **Contact:** Dieter Zimmermann
Elke Hake
Fon ++49 (0)911 64296-59
@mail E.Hake@akemi.de

· Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent